



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29

Présents : 20

Absents représentés : 9

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 03 décembre 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° DEL.2024-12-143

Programmation culturelle 2025

Le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GROSJEAN Yoann. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à BAUDOUIN Marie-Christine. DACQUIN Sébastien à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à LE PAVOUX Éric. GIRARD LEBRUN à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LECLERC Stéphanie à CATON Samuel. LEGER Pauline à MONDON Josiane. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des manifestations communales 2025 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie 2 décembre 2024,

Considérant que ces animations nécessitent la signature de contrats de prestations de services ainsi que les frais afférents à chaque prestation,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer les contrats au fur et à mesure de la préparation des animations ainsi que les frais afférents à chaque prestation et à en suivre l'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric LE PAVOIX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 11 décembre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Intitulé de la manifestation	Nature de la prestation	Dates	Budget*	Budget 23	Recette	Sacem SCAD	Pot	Vernissage
Journée internationale des droits des femmes	A définir	8 mars	1 000,00 €	413,54 €		oui	oui	
Faut qu'ça Germ'	Marché/Animations/Troc'plantes	24 mai	2 500,00 €	3 058,11 €		oui	oui	
La Saint Germain	Concert	7 juin	2 500,00 €	2 268,09 €		oui	non	
Fête de la musique	Concert	20 juin	1 170,00 €	1 116,15 €		oui	non	
Fête Nationale et marché nocturne	Bal et feu d'artifice à définir marché	13 juillet	11 770,00 €	11 065,25 €		oui	non	
Cinéma plein air	Projection	18 juillet	1 800,00 €	1 683,78 €		non	non	
Spectacle en plein air	Cirque	8 août	2 500,00 €	2 243,05 €		oui	non	
La Sablette en fête	Animations/Spectacle	31 août	2 070,00 €	4 218,65 €		oui	non	
Croqu'arts Villemenard	Exposition	11 au 14 septembre	1 550,00 €	1 840,79 €		oui	oui	oui
Soirée pour tous	Spectacle cabaret	14 novembre	2 800,00 €	1 755,06 €	1 000,00 €	oui	non	
Marché de Noël	Animations	5,6 et 7 décembre	2 850,00 €	2 850,00 €		oui	oui	
Fête de fin d'année	Feu d'artifice	19 décembre	2 550,00 €	2 550,00 €		oui	non	
			35 060,00 €	35 062,47 €				

* Budget incluant les prestations artistiques, pots, droits d'auteurs, location etc.